PAPACO

Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#151, avril 2021 — www.papaco.org/fr

Edito

GEOFFROY MAUVAIS
COORDONNATEUR DE L'UICN-PAPACO

ÉLÉPHANTS

Quiconque s'intéresse un peu à l'Afrique et à sa faune aura noté, en mars dernier, que l'éléphant est entré officiellement dans sa dernière ligne droite, celle qui mène à l'extinction.

En recoupant de nombreuses analyses et comptages effectués ces dernières années, les experts de la Liste Rouge ont en effet estimé qu'avec une réduction de plus de 60% des effectifs en savane et de plus de 80% en forêt au cours des décennies passées, l'animal sans doute le plus iconique du continent, méritait d'être classé en danger, voire en danger critique d'extinction. La prochaine marche à gravir, c'est tout simplement sa disparition de la nature avant sa disparition tout court.

Il en resterait tout au plus un demi-million en Afrique, essentiellement en Afrique Australe et de l'Est mais partout, il a disparu d'une grande partie de son aire de répartition originelle. Certains noyaux résistent mieux que d'autres, mais pour combien de temps encore ? Pourtant, c'est un bâtisseur essentiel des écosystèmes qu'il occupe, ouvrant la canopée, générant des abris et de la nourriture pour des espèces plus petites, modelant des points d'eau, dispersant des graines etc. Il influence le milieu naturel bien au-delà de son impact direct sur la végétation qu'il consomme. Sa présence comme son absence ont donc des conséquences décuplées.

Les principales causes de ce déclin dramatique sont le braconnage et la fragmentation des habitats utiles aux éléphants. Deux causes d'origine humaine bien sûr.

Le braconnage dont on parle n'est pas celui, marginal, de communautés locales qui consommeraient l'animal ou défendraient leurs habitations ou cultures contre les dégâts qu'il peut engendrer. Le braconnage qui précipite les effectifs d'éléphants nourrit simplement le trafic international d'ivoire dont l'essentiel des – rares – saisies est à destination de l'Asie, et plus particulièrement de la Chine.

La fragmentation des milieux est l'oeuvre de tous assurément, mais plus particulièrement de ceux qui déploient une énergie industrielle pour ouvrir de nouvelles voies d'exploitation des ressources les plus reculées, celles jusqu'ici épargnées et qu'il faut, au nom de leur « valorisation », aller débusquer puis piller. La plus évidente de ces saignées est l'actuelle initiative de la Chine pour établir ses « nouvelles routes de la soie » (*Belt and road initiative*).

En fin 2019, un nouveau virus est apparu, comme par magie, en Chine. On connait tous l'histoire, il s'est ensuite répandu sur toute la planète et nous continuons de lutter chaque jour. Le premier décès recensé en Chine intervient le 11 janvier 2020 et le 8 septembre de la même année, le pays officialise en grande pompe la fin de l'épidémie ; avec quelques milliers de morts comptabilisés.

Le 10 février, la sonde chinoise Tianwen 1 s'est tranquillement placée en orbite autour de mars. Elle a pour ambition de déposer bientôt un petit robot sur la planète rouge qui y prendra quelques photos et fera des analyses du sol. On lui souhaite pleine réussite.

A ce stade, j'ai une question plutôt naïve.

Comment un pays, capable de contenir avec tant de facilité une épidémie qui a fait près de 3 millions de morts dans le reste du monde, capable d'envoyer et de piloter une petite machine à des dizaines de millions de kilomètres de la terre… comment donc ce pays ne parvient-il pas à stopper l'utilisation sur son sol d'une denrée extérieure et totalement inutile comme l'ivoire d'éléphant ?

Si quelqu'un a une réponse qui nous change des habituelles âneries convenues, répétées çà et là et qui permettent d'excuser l'inexcusable, je serais content de l'entendre. •

Geoffroy Mauvais

MOOC Conservation

LES MOOC

Attestation de réussite. Si vous obtenez une moyenne supérieure ou égale à 75% aux examens, vous aurez l'option de télécharger votre attestation de réussite.

Création de compte pour les anciens. Si vous avez déjà participé à nos MOOC avant janvier 2021 et si vous souhaitez participer à une nouvelle session, il faudra recréer un compte.

Session en cours : 18 janvier au 13 juin 2021

Inscriptions aux MOOC : mooc-conservation.org.

LES ESSENTIELS

Qu'est-ce que c'est ? Ces Essentiels sont des formations courtes adaptées aux profils professionnels d'acteurs impliqués dans la gestion d'aires protégées, selon le niveau de responsabilités.

Inscriptions : mooc-conservation.org

ESSENTIEL RANGER
Pour les professionnels d'AP qui appliquent les décisions et assurent la mise en œuvre pratique des activités sur ces territoires.

ESSENTIEL MANAGER
Pour les professionnels d'AP devant planifier, encadrer et évaluer le travail des rangers.

➔ **MANAGER LOI** : s'occupe essentiellement de l'application des lois et secondairement la valorisation de l'AP et de ses ressources naturelles.

➔ **MANAGER RECHERCHE** : s'occupe essentiellement des activités de recherche, suivi évaluation et suivi écologique.

ESSENTIEL LEADER
Destiné aux acteurs qui influencent plus largement le contexte de la gestion des AP, sans nécessairement travailler directement au sein d'une AP.

CERTIFICAT EN LIGNE EN CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES

Prochain examen : 17 juin 2021.

Candidatez : remplissez le formulaire ici.

De quoi s'agit-il ? Ce certificat **n'est pas** une attestation de réussite. Il est délivré par l'Université Senghor d'Alexandrie. Pour pouvoir passer l'examen, il faut avoir validé (les conditions sont sur mooc-conservation.org) :

- les 6 premiers MOOC du Papaco (GAP, SE, LOI, SP, VAL et Tech, pas les Essentiels) **ET** ;
- l'un des trois MOOC de l'IFDD **OU** le MOOC Aires marines protégées.

LE PAPACO EN LIGNE
facebook/IUCNpapaco
Groupe FB privé des MOOC (Français)
@moocconservation (Instagram)
@Papaco_IUCN (Twitter)
Papaco.org
Newsletter GPAP (Programme UICN des AP)

NOUVEAUTÉ : MOOC AIRES MARINES PROTÉGÉES

LANCEMENT PRÉVU : 12 AVRIL 2021

INSCRIPTIONS : MOOC-CONSERVATION.ORG

PRÉSENTATION DU MOOC

Les aires marines protégées (AMP) sont gérées sur la même base que les aires protégées terrestres mais la nature particulière de ces écosystèmes requiert des mesures et des prises en considération particulières.

Le MOOC Aires marines protégées complète donc notre série de MOOC sur les aires protégées en se concentrant particulièrement sur les aspects relatifs aux écosystèmes marins. On y parle de la conception et la création de réseaux d'AMP, de gouvernance, de suivi écologique, mais aussi des activités économiques environnantes et comment les inclure à la gestion de l'AMP. Ce MOOC a été développé par des experts dans leurs domaines respectifs, et il est parsemé d'études de cas vidéo pour vous aider à lier la théorie à la pratique.

QU'EST-CE QUE VOUS APPRENDREZ ?

Que sont les AMP ? Quelles sont les particularités de leur gestion et de leur gouvernance ? Quel suivi écologique y appliquer ? Comment mettre en place une planification efficace et un financement durable de la gestion des AMP ? Quel impact ont les AMP sur la biodiversité marines ? Quels développements futurs attendre et encourager ? Comment les restaurer ? Comment valoriser ces espaces ? Quelle place donner à l'aquaculture ?

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Comme d'habitude, des experts de leurs domaines respectifs ont participé à ce MOOC :

- François Simard, consultant
- Raphaëla le Gouvello, navigatrice, scientifique et vétérinaire de formation
- Sue Wells, consultante en conservation marine
- Mathieu Ducrocq, consultant
- Dan Laffoley, vice-président marin de la Commission mondiale des aires protégées
- Aurélie Spadone, spécialiste UICN gouvernance des océans
- Julien Rochette, Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)
- Francisco Otero Ferrer, docteur en Sciences de la mer
- Charlotte Karibuhoye Saïd, directrice de programme - Fondation MAVA
- Youssouph Diedhiou, UICN-PAPACO

Ambassadeurs des MOOC

NOS AMBASSADEURS RACONTENT :

PAR EMMANUEL, KINSHASA (RDC)

« Le vendredi 26 mars dernier, nous avons organisé en partenariat avec le Club des étudiants en sciences de l'environnement (CESEN), un atelier d' information et de coaching sur MOOC Conservation à l'université de Kinshasa.

Le thème de l'atelier était : MOOC Conservation, oportunités pour les étudiants, chercheurs, enseignants et pour la gestion durable des espaces protégés de la R.D.Congo.

L'atelier visait à informer les étudiants, enseignants et chercheurs de l'Université de Kinshasa de l'existence des formations en ligne sur l'environnement (MOOC Conservation), particulièrement sur la gestion et la gouvernance des aires protégées, afin de renforcer leur capacité en la matière.

Il y a eu au total 102 participants, dont 56 hommes et 46 femmes.

Nous avons fait appel à une prestigieuse chaîne télévisée, Environews, pour assurer la couverture médiatique de l'activité. Les participants n'ont pas cachés leur ressenti devant le micro et au petit sondage, près de 90% ont dit être satisfaits et suivront la formation.

Les femmes étant moins impliquées à la conservation, notre plus grande satisfaction est liée à leur participation effective à l'atelier. »

AMBASSADEUR ? Il s'agit un étudiant des MOOC du Papaco s'étant porté volontaire pour venir en aide aux étudiants de sa ville/région.

Liste des ambassadeurs (cliquez sur leur nom pour leur envoyer un mail) :

- Bénin, Kévin
- Bouaké (Côte d'Ivoire), Bernadette
- Burkina Faso, Valéry
- Burundi, Léonidas
- Comores, Humblot
- Côte d'Ivoire, Mamadou
- Douala (Cameroun), Mathias
- Gabon, Brice
- Guinée (Conakry), Moussa
- Haïti, Talot
- Kara (Togo), Jean
- Kenya, James
- Kindu (RDC), Ohm
- Kinshasa (RDC), Emmanuel
- Kisangani (RDC), Richard
- Mali, Seydou
- Lomé (Togo), Samuel
- Lubumbashi (RDC), Albert
- Madagascar (Tana), Raymond
- Maroc, Rachid
- Mauritanie, Fall
- Niger, Oumarou
- Nigeria, Michael
- Pointe Noire (Congo), Charmand
- Rwanda, Leonard
- Sénégal, Thiam
- Tchad, Seid
- Tunisie, Moadh
- Yaoundé (Cameroun), Pascale
- Zambia, Chewe
- Zimbabwe/South Africa, Fanuel

Commémoration

COMMÉMORATION DU 8 MARS 2021 AU PROFIT DE LA BIODIVERSITÉ

Le Mouvement Africain pour les Droits Environnementaux dans la région de l'Est (MADEE) qui milite pour l'éducation environnementale obligatoire et gratuite pour tous, a tenu une communication sur le rôle et la place de la Femme dans la sauvegarde de la biodiversité dans la région de l'Est suivi de démonstration d'arts culinaire à base de produits forestiers non ligneux. Cette activité s'est déroulée à Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est qui regorge les 2/3 des réserves de faune au Burkina

La communication a mis l'accent sur la contribution de la Femme dans la connaissance de la biodiversité et sur ses vertus sociales et culturelles. Mais aussi il a été fait un diagnostic de la situation de dégradation accélérée de la biodiversité de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du complexe W, Arly-Pendjari du fait de l'insécurité et du COVID-19 ayant conduit à une sédentarisation des populations et à des pressions de toute nature. Tous les acteurs sont interpellés dont la Femme qui constitue le pilier de la conservation et de l'éducation.

Ainsi, dix (10) élèves filles et dix (10) femmes membres des organisations environnementales ont participé à cette animation. La Femme du Gulmu (de la région de l'Est) a toujours placé la biodiversité comme source de vie et de développement. « Nous concevons, nous entretenons

nos grossesses, nous enfantons, nous éduquons nos enfants, tout cela grâce à la nature qui est diversifiée ; c'est pourquoi elle est sacrée et donc à préserver sinon nous serons maudits » a proclamé une femme. Pour ce faire les valeurs de préservation et de valorisation doivent être transmises à travers l'éducation environnementale conduite essentiellement par les Mères. Comme mode opératoire, il a été recommandé d'apprendre les vertus liées à la biodiversité et d'initier les enfants à la réalisation de jardins familiaux pour produire des plants et les reboiser, de réaliser des promenades en brousse avec les enfants pour les mettre en contact avec la biodiversité et les faire découvrir les merveilles naturelles.

Enfin, des démonstrations d'arts culinaires à base de Zamné (*Acacia macrostatchia*) et de moringa (*moringa oleifera*) ont été réalisées afin d'initier les filles à la valorisation de la biodiversité.

Une approche de tutorat entre les filles scolarisées et les femmes transformatrices a été initiée pour un coaching à l'éducation environnementale et à la valorisation de la biodiversité. Chaque femme et fille a été doté de guide en matière d'éducation environnementale comme support de référence. •

Lignes directrices

À PROPOS DE « GOUVERNANCE ET GESTION DES AIRES PROTÉGÉES »

Le livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » est une compilation de textes originaux, d'études de cas et d'exemples du monde entier. Il s'appuie sur une vaste littérature et sur les connaissances et l'expérience de nombreux acteurs des aires protégées. Ces derniers y présentent les connaissances actuelles et les idées innovantes des diverses branches de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ce livre constitue un investissement dans les compétences et les connaissances des hommes et, par conséquent, dans la gouvernance et la gestion des aires protégées dont ces hommes sont responsables.

Le succès mondial du concept d'aire protégée réside dans la dualité de sa vision : protéger, sur le long terme, à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine. Les organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature sont une force unificatrice à cet égard. Cependant, les aires protégées restent un phénomène sociopolitique et la façon dont elles sont comprises, gérées et gouvernée par les États peut toujours être le sujet de débats et de contestations. Ainsi, ce livre cherche à éclairer, éduquer et surtout à inciter les lecteurs à réfléchir à l'avenir, au passé et au présent des aires protégées.

Cent soixante-neuf auteurs ont participé à la rédaction de ce livre qui porte sur tous les aspects de la gouvernance et de la gestion des aires protégées. Ils ont ainsi créé un outil de formation et de renforcement des capacités pour les agents de terrain et les gestionnaires des aires protégées ainsi que les décideurs de plus haut niveau.

L'intégralité du livre « Gouvernance et gestion des aires protégées » est disponible en français. Il peut être consulté sur le site internet des éditions de l'ANU : https://press.anu.edu.au/publications/gouvernance-et-gestion-des-aires-protégées.

CHAPITRE 10

GESTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Auteurs principaux : Jon C. Day, Dan Laffoley et Katherine Zischka

Introduction

À l'échelle mondiale, la protection des aires marines est une initiative relativement récente par rapport à l'utilisation des aires protégées pour la conservation terrestre et la gestion des ressources. Les océans couvrent 70% de la surface et contiennent 97% de l'eau de la Terre. Ils définissent le climat et la météo, régulent la température, génèrent une grande partie de l'oxygène présent dans l'atmosphère, absorbent une grande partie du dioxyde de carbone et restituent l'eau douce aux zones terrestres et marines par la formation des nuages. Les océans constituent plus de 90% de l'habitat biologiquement utile de la planète, et contiennent la plus grande proportion de vie sur Terre, y compris presque tous les principaux groupes d'animaux, de plantes et de microbes. Ce système vivant aqueux est essentiel au fonctionnement de notre monde. Les océans fournissent de la nourriture, offrent des possibilités de loisirs et génèrent des milliards de dollars pour les économies nationales.

Au cours des dernières décennies, des efforts considérables ont été déployés, dans le monde entier, pour créer des aires marines protégées (AMP). Il est de plus en plus évident qu'il reste beaucoup à faire pour gérer adéquatement notre utilisation des côtes, des mers et des océans afin d'en assurer la durabilité environnementale et économique. Tout semble indiquer qu'une protection marine efficace exige que nous identifiions et protégions des exemples représentatifs

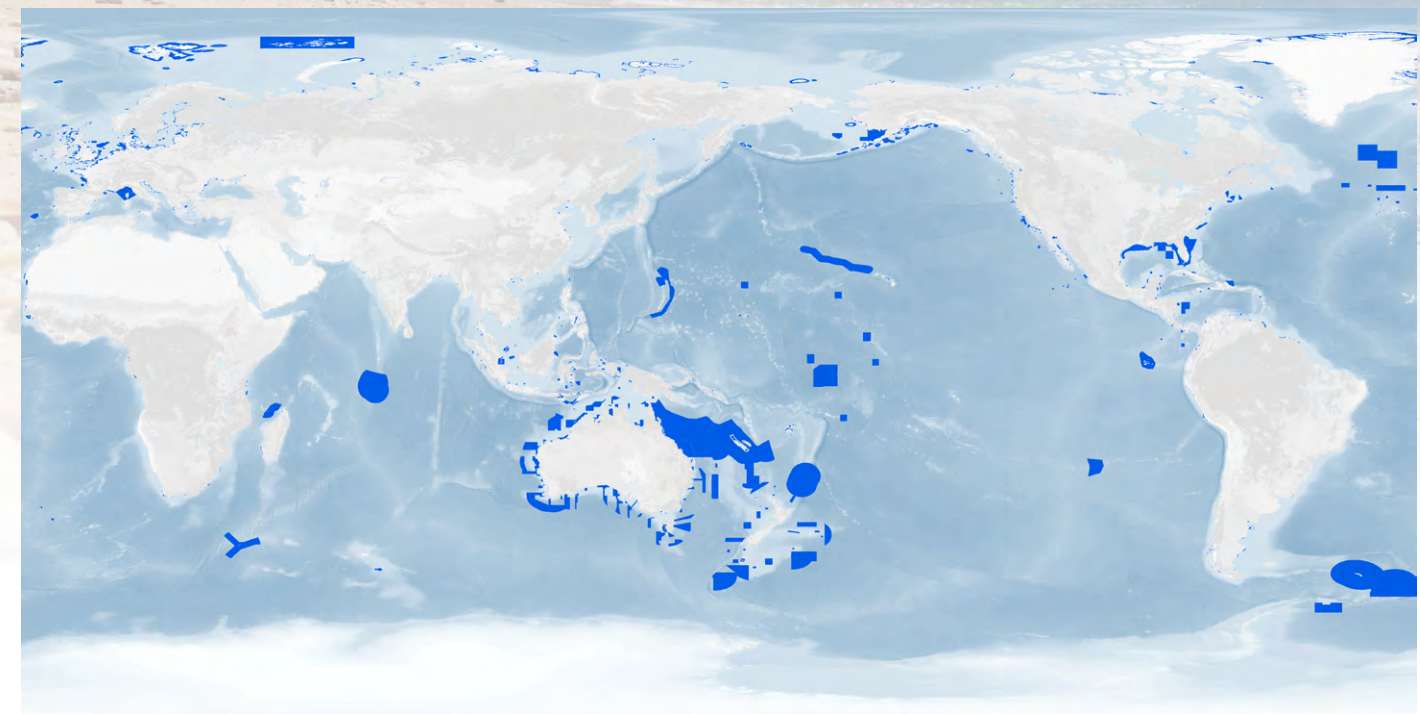

Étendue mondiale des aires marines protégées (AMP). Les AMP couvrent environ 3,4 % des océans de la Terre, 8,4 % des eaux territoriales (0-12 milles marins), et 8,0 % des Zones économiques exclusives (12-200 milles marins) (UNEP-WCMC 2014).
Source : IUCN et UNEP-WCMC (2014)

d'habitats marins, plutôt que d'essayer de protéger des espèces menacées spécifiques ou des zones spéciales ou pittoresques. Pour être efficace dans la protection de la biodiversité marine, cette approche doit être appliquée aux eaux profondes et à la haute mer, ainsi qu'aux zones côtières et littorales.

Progrès accomplis dans la création d'aires marines protégées

Peu de progrès en matière de protection des océans ont été réalisés jusqu'à il y a un peu plus de 100 ans, lorsque les premières AMP du monde ont été déclarées en Australie. La plupart de ces premières AMP se sont concentrées sur la protection d'espèces emblématiques ou d'habitats spéciaux, plutôt que d'adopter une approche écosystémique.

L'élan principal des AMP, cependant, est venu beaucoup plus tard, avec le Congrès mondial des parcs de 1962, et une réunion de suivi en 1982 appelant à l'incorporation des sites marins, côtiers et d'eau douce dans le réseau mondial des aires protégées. Le mouvement pour les AMP s'est renforcé à partir de ce moment, reconnaissant que la demande dépassait l'offre de biens et services océaniques pour alimenter une population mondiale en constante augmentation. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) de 1982, cadre fondamental de la gouvernance maritime mondiale, obligeait, en outre, tous les États à protéger et à préserver le milieu marin.

En 1995, une série de quatre volumes recommandait la création d'un réseau d'AMP représentatif à l'échelle mondiale, et l'attention mondiale se portait véritablement, pour la première fois, sur la protection du milieu marin par le biais des AMP. Elle fut suivie d'un guide à l'intention des planificateurs et des gestionnaires d'AMP, en 2000. Le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de 2002 a appelé à la création de réseaux d'AMP d'ici 2012. Quatre ans plus tard, la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) renforçait la décision du SMDD en fixant un objectif mondial pour qu'au moins 10% de chacune des régions écologiques marines du monde soit conservée efficacement d'ici 2012. En 2003, les recommandations du cinquième Congrès mondial des parcs de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont étendu ces initiatives pour « établir, d'ici 2012, un réseau mondial représentatif et efficacement géré d'aires marines et côtières protégées », inscrit dans le plan stratégique de la CDB, 2011-2020.

Bien que les échelles de temps aient peut-être changé plus

récemment, ces chiffres constituent les principaux objectifs mondiaux pour les AMP. Après avoir fixé l'objectif global initial de conserver efficacement au moins 10% de chacune des régions écologiques marines du monde d'ici à 2012, le monde a reconnu, une décennie plus tard, que l'objectif de 10% n'allait pas être atteint, et l'échéance a été reportée à 2020, avec un texte révisé :

> D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone, gérées efficacement et équitablement, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

En incluant les services écosystémiques, et en déclarant que la protection par zone doit être gérée efficacement et équitablement, et être écologiquement représentative, l'Objectif 11 d'Aichi est devenu beaucoup plus significatif pour la planète. L'objectif est non seulement plus significatif pour l'océan, mais également plus réaliste. Il implique un effort scientifique, culturellement inclusif et bien équilibré de la part des pays. Cependant, aucune directive ne permet encore aux pays de veiller à ce que leurs efforts de conservation contribuent à la réalisation des objectifs révisés, qui couvrent aujourd'hui 10% des zones marines. Ce manque de clarté laisse, dans la pratique, à chaque pays membre le soin de déchiffrer ce que l'objectif signifie dans son propre contexte politique.

Catégories de l'UICN et aires marines protégées

En résumé, qu'est-ce qui constitue une AMP ? Comme indiqué plus haut dans ce livre, une aire protégée telle que définie par l'UICN doit avoir pour objectif principal la conservation de la nature. Cette définition constitue la base de la définition des AMP, tout comme elle le fait pour les aires protégées terrestres. D'autres valeurs existantes peuvent avoir une importance similaire, mais en cas de conflit entre les valeurs, la conservation de la nature doit être considérée comme la plus importante. Par conséquent, un site peut être considéré comme une AMP à condition que : 1) il possède des limites définies pouvant être cartographiées,

Aire marine gérée localement au village de Laitoko, Îles Salomon
Source : Hugh Govan

2) il soit reconnu par des moyens légaux ou autres moyens efficaces, et 3) il possède des objectifs de gestion distincts et sans ambiguïté pouvant être attribués à une catégorie d'aire protégée particulière. Les six catégories de gestion et les quatre types de gouvernance sont décrits dans Dudley (2008).

En mer comme sur terre, il existe de nombreuses aires gérées, préservant indirectement, incidemment ou fortuitement la biodiversité. Un principe de l'approche écosystémique de la CDB indique, en effet, que toute gestion des terres et de l'eau devrait contribuer à la conservation, et par conséquent, la distinction entre ce qui est et n'est pas une aire protégée est parfois floue. Cependant, ces sites ne répondent pas nécessairement à la définition de l'UICN de ce qu'est une aire protégée.

Ceci est particulièrement vrai dans le milieu marin, où la planification spatiale et la gestion des activités n'ont souvent pas d'objectif déclaré ou d'intérêt dans la conservation de la nature, mais offrent simplement un lien accessoire. Bien que certains sites puissent être relativement faciles à classer,

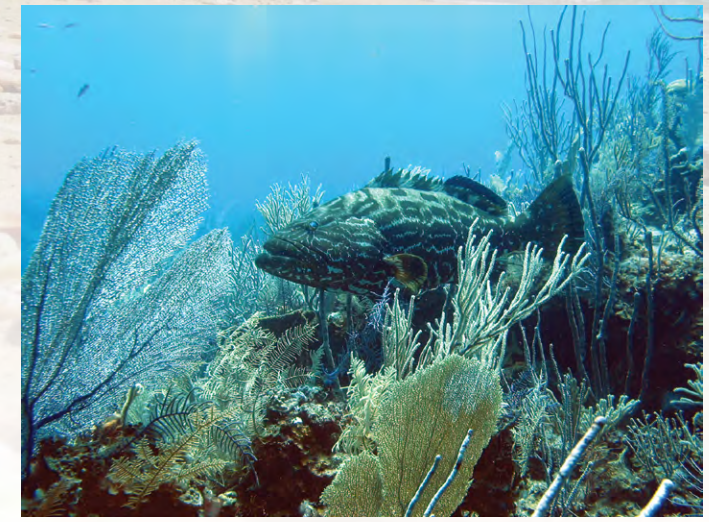

Mérou noir (Mycteroperca bonaci), Bahamas
Source : Craig Dahlgran

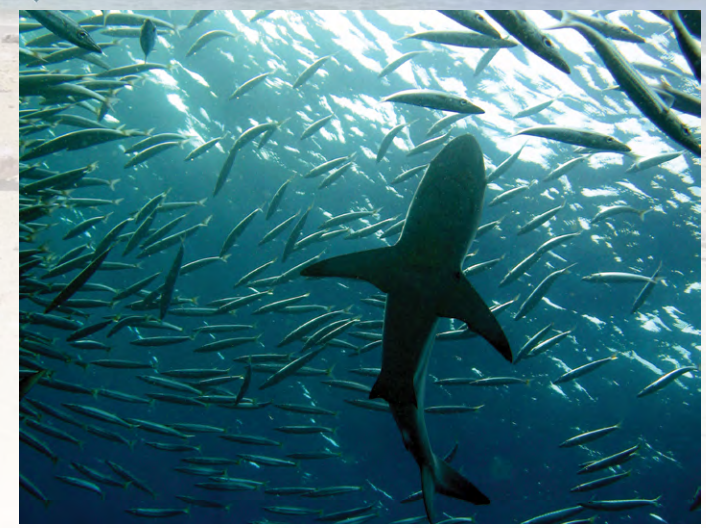

Requin et autres poissons, parc marin de la Grande Barrière de corail, Australie
Source : © Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail

d'autres peuvent être plus difficiles, et les types de mesures par zone suivants ne sont pas nécessairement des AMP :

- zones de gestion de la pêche (temporaires ou permanentes), sans objectifs plus généraux de conservation ;
- zones communautaires gérées principalement pour l'extraction durable de produits marins (tels que le corail, le poisson et les coquillages) ;
- systèmes de gestion marine et côtière gérés principalement pour le tourisme, incluant également des zones d'intérêt pour la conservation ;
- parcs éoliens et plateformes pétrolières qui, incidemment, aident à renforcer la biodiversité autour des structures sous-marines et en excluant la pêche et la présence d'autres navires.

Compte tenu des difficultés d'interprétation de Dudley (2008) pour les AMP, des lignes directrices supplémentaires ont été publiées en 2012, afin de s'assurer que les catégories de l'UICN puissent être appliquées efficacement à tous les types d'AMP, ainsi qu'à toutes les composantes marines des aires protégées terrestres adjacentes. Les lignes directrices s'adressent principalement aux décideurs, mais elles sont également utiles pour aider les gestionnaires d'AMP à comprendre les objectifs de gestion de la catégorie à laquelle une AMP a été assignée, et ainsi guider la planification et la mise en œuvre.

Gouvernance des aires marines protégées

Les avantages écologiques, économiques et sociaux des aires protégées ne peuvent être renforcés et soutenus que lorsqu'ils sont gérés efficacement par une bonne gouvernance.

La gouvernance peut être définie comme « l'implication d'un large éventail d'institutions et d'acteurs dans la production de résultats politiques... impliquant une coordination par le biais de réseaux et de partenariats ». Historiquement, la gouvernance marine a été développée sporadiquement, et de manière fragmentée, pour répondre aux besoins de gestion individuels, là où ils sont apparus, et moins d'une manière holistique, à long terme et basée sur l'écosystème.

La gouvernance des réseaux d'aires protégées peut être encadrée par diverses modalités, y compris les conventions internationales sur l'environnement au niveau mondial, la coordination entre pays voisins au niveau régional, la législation gouvernementale au niveau national, et la gouvernance communautaire et non gouvernementale au niveau local.

Contexte international

La majorité des pays côtiers (et de nombreux pays non côtiers) du monde entier sont signataires d'accords ou de conventions maritimes internationaux. Ceux-ci fournissent des cadres juridiques pour établir des mécanismes de gouvernance et de gestion des aires marines relevant de leur juridiction nationale, ou plus simplement, dans leurs

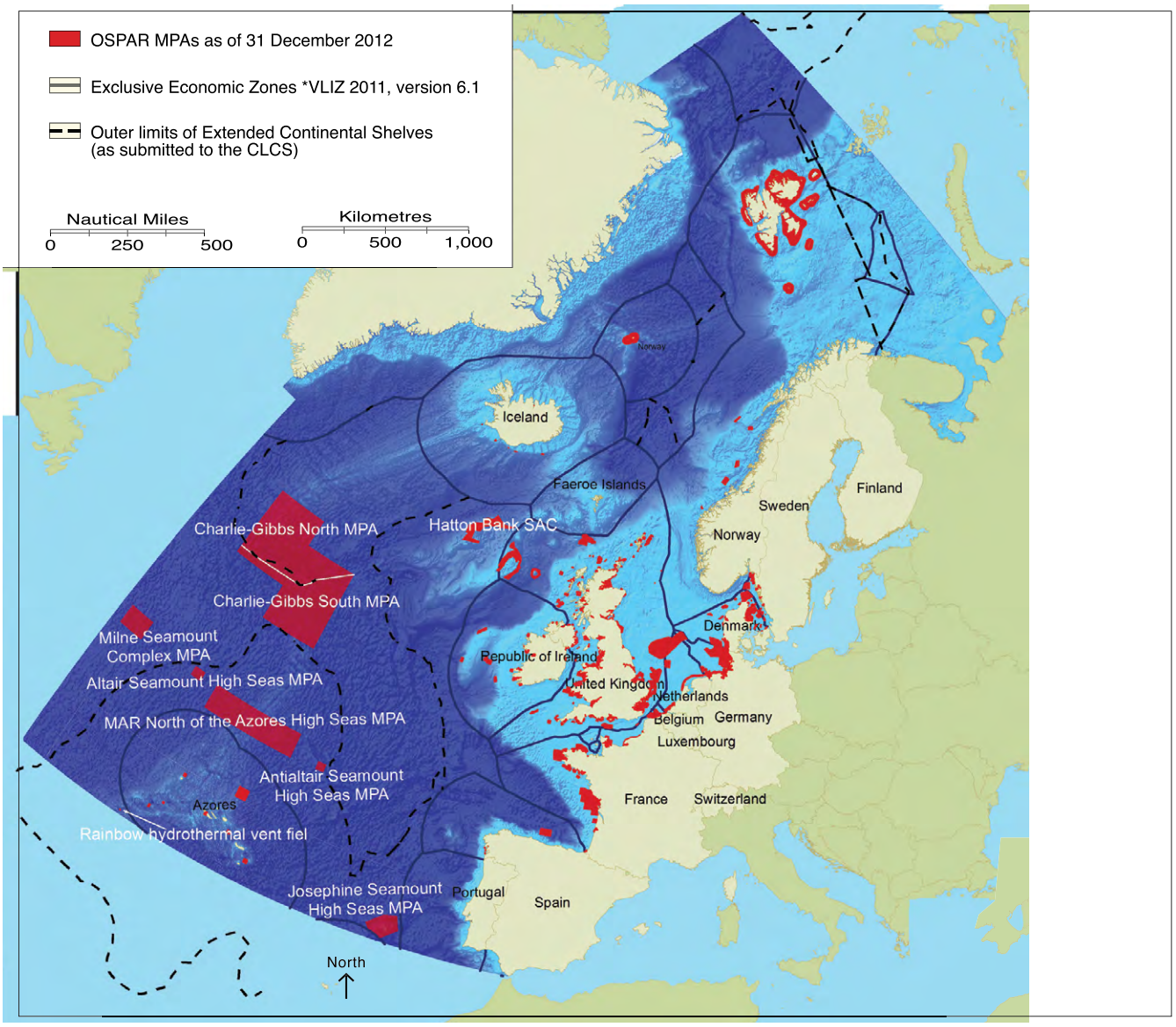

Réseau d'AMP de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR), en décembre 2012
Source : Modifié de OSPAR Commission (2013), reproduit avec l'autorisation de la Commission OSPAR, Londres

eaux nationales. Des lois environnementales internationales ont été établies pour aborder un large éventail de questions marines, de la désignation basique des frontières maritimes nationales à la navigation, la gestion de la pêche, le commerce international d'espèces menacées, la conservation de la biodiversité et la création d'AMP. Ces lois internationales peuvent comprendre à la fois des lois dures (juridiquement contraignantes) et des lois souples (non contraignantes).

Contexte régional

Des approches régionales, telles que le Programme pour les mers régionales du PNUE, ont été mises en place dans le monde entier pour améliorer la gestion du milieu marin, ainsi que l'information et le partage des avantages, au niveau régional.

Contexte national

La majorité des AMP mondiales sont régies par des lois et mécanismes réglementaires établis au niveau national ou infranational. Dans la plupart des pays côtiers, le milieu marin n'est pas régi par une loi unique, mais par un ensemble, souvent fragmenté, de lois et mécanismes mis en place pour gérer différents aspects du milieu marin, tels que la conservation, le tourisme, la pollution ou la pêche. Par conséquent, il est courant que les lois soient administrées par des juridictions distinctes, et gérées par diverses parties prenantes, y compris des organismes gouvernementaux nationaux, régionaux, provinciaux, étatiques, territoriaux

Corail (Echinopora lamellosa) avec des algues corallines à croûte rose et des poissons (probablement des vivaneaux, Lutjanus Kasmira), dans les îles extérieures des Seychelles, République des Seychelles
Source : James Tamelander

ou locaux, des conseils, des ONG ou des communautés locales. Le chevauchement des compétences, les lacunes et le manque d'intégration entre plusieurs organisations peuvent souvent conduire à une gouvernance difficile pour les AMP. Des systèmes de gouvernance fonctionnels, holistiques et intergouvernementaux pour les AMP sont essentiels.

Contexte local

Le contexte local devient de plus en plus important dans la gouvernance et la gestion des AMP. La gouvernance locale, dans laquelle les communautés côtières sont responsables de la gouvernance et de la gestion de leurs propres ressources marines locales, est souvent appelée « régime coutumier marin ».

Défis de gouvernance

Limites de la gouvernance marine: frontières maritimes et gouvernance de la haute mer

Les différences juridiques entre les écosystèmes terrestres et marins figurent parmi les principaux défis de la gouvernance marine. Soixante-quatre pour cent de l'océan mondial, et près de la moitié de la surface de la Terre, se trouve en dehors des pouvoirs juridiques des systèmes de gouvernance nationaux traditionnels. En dépit de leur immensité, les écosystèmes marins et les espèces marines, en haute mer et dans les aires internationales des fonds marins situées au-delà des juridictions nationales, sont menacés sur de multiples fronts. Des efforts visant à aborder les zones situées à l'intérieur, comme au-delà, des juridictions nationales sont donc indispensables à la réalisation des objectifs internationaux de conservation du milieu marin.

Il est essentiel d'établir une gouvernance de l'ensemble de l'océan. Les systèmes situés près des côtes et au large sont liés de plusieurs façons : les courants océaniques déplacent les masses d'eau, la pollution et les débris marins, les animaux marins tels que les cétacés, les tortues de mer, les oiseaux de mer et les thons effectuent d'importantes migrations, et de nombreuses espèces marines côtières sont présentes en haute mer durant une grande partie de leur vie. Les stocks de poissons et les éléments du fond marin tels que les monts sous-marins, les cheminées hydrothermales et les récifs coralliens d'eau froide peuvent chevaucher les frontières nationales et internationales. Les frayères, les aires de reproduction et autres habitats essentiels pour des étapes critiques du cycle de vie d'espèces rares, menacées ou en voie de disparition, ainsi que d'espèces commercialement importantes, peuvent se trouver de part et d'autre de limites légales.

Une grande partie du milieu marin mondial doit donc faire face à un déficit critique de gouvernance. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer définit un cadre général de coopération pour la protection et la préservation du milieu marin, y compris dans les zones situées au-delà des juridictions nationales, en vertu duquel tous les pays ont le devoir de protéger et de préserver le milieu marin, y compris les écosystèmes rares ou délicats et les habitats des espèces en régression, menacées ou en voie de disparition (art. 194.5), et de conserver les ressources biologiques en haute mer (art. 117). Il n'existe toutefois pas de cadre juridique spécifique pour la gestion intégrée et écosystémique, ni de mandat spécifique pour l'établissement d'AMP par les organismes ayant le pouvoir de réglementer des activités humaines spécifiques. Les progrès réalisés dans l'établissement de réseaux représentatifs d'AMP en haute mer jusqu'en 2014 ont donc été très lents.

Gestion des aires marines protégées

Les gestionnaires d'AMP gèrent rarement des systèmes naturels ou des espèces marines spécifiques en soi. Ce qu'ils font généralement, c'est gérer les impacts humains à l'intérieur ou sur leur AMP. La gestion des AMP repose

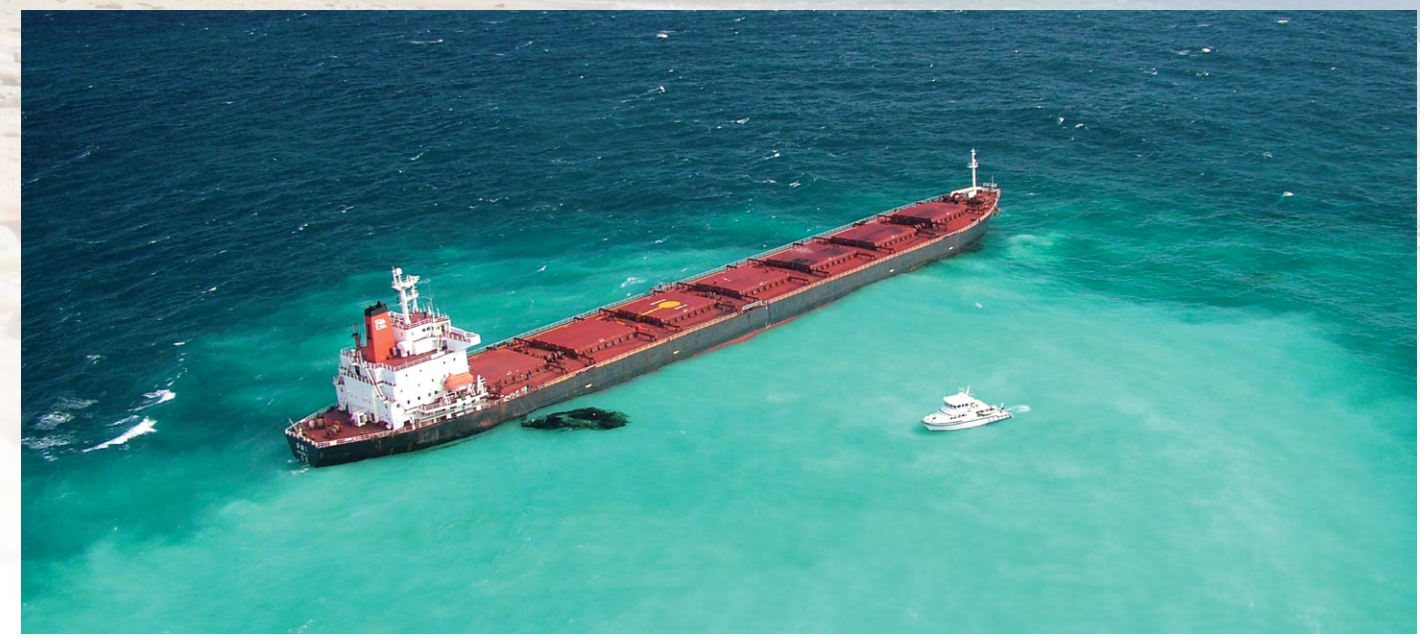

Une barge à charbon échouée sur la Grande Barrière de corail, Australie
Source : © Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail

généralement sur l'utilisation d'une combinaison d'outils de gestion (y compris des outils spatiaux comme les plans de zonage ou les plans de gestion, des outils temporels comme les interdictions saisonnières pour les oiseaux nicheurs ou les périodes clés de frai, des outils législatifs comme les règlements, et/ou des permis), ainsi que de diverses approches de gestion (comme l'éducation, l'évaluation d'impact, le suivi, les partenariats, et l'application de la loi). De telles approches sont utilisées pour réglementer l'accès et pour contrôler et/ou atténuer les impacts associés aux activités (telles que les loisirs, le tourisme, la pêche ou la navigation), ou pour faire face à des pressions (telles qu'une baisse de qualité de l'eau ou les changements climatiques).

La gestion est généralement considérée comme un processus continu, interactif, adaptatif et participatif, comprenant un ensemble de tâches connexes, qui doivent toutes être entreprises pour atteindre un ensemble souhaité de buts et d'objectifs. Il est important que ces buts et objectifs soient clairement établis, dès le début de la durée de vie d'une AMP, qu'ils soient largement connus et qu'ils puissent servir de point de référence pour évaluer l'efficacité de la gestion.

Les modes d'utilisation et les approches technologiques sont en constante évolution, de sorte que la gestion des AMP doit également être flexible, adaptative et réactive. Le milieu marin, lui-même, est tout aussi dynamique, et soumis à la fois à des changements naturels et à des modes d'utilisation différents. Par conséquent, une approche de gestion adaptative est essentielle à une gestion efficace des AMP. En particulier dans les grandes AMP, la meilleure façon d'y parvenir est une interaction régulière entre les organismes, à tous les niveaux de gouvernement et avec les communautés locales et groupes d'intérêt.

Planification et gestion de l'espace marin

La planification d'une AMP nécessite souvent l'analyse de toute une gamme de lois nationales et/ou étatiques ou provinciales, en particulier pour s'assurer que la planification est conforme au(x) mandat(s) légal(ux) de la zone. La planification peut également être guidée par des obligations spécifiques en vertu des conventions internationales pertinentes, et pour les APAC, des exigences communautaires peuvent également exister.

La planification dans le milieu marin comporte de nombreux défis, dont beaucoup ne s'appliquent pas à la planification des aires protégées terrestres, par exemple :

- l'interdépendance des communautés écologiques voisines et des milieux côtiers et marins ;
- les impacts des zones terrestres ou marines adjacentes susceptibles de menacer l'intégrité, même de l'AMP la mieux gérée ;
- les aspects tridimensionnels (colonne d'eau) d'une zone nécessitant une gestion (peu d'AMP sont bien connues, facilement visibles ou facilement « délimitées » à des fins

de gestion) ;

- le fait que la plupart des parties du milieu marin ne sont pas faciles à voir ou à comprendre (« loin des yeux, loin du cœur ») ;
- les questions de propriété. Pour la plupart des aires marines dans le monde, les ressources en libre accès sont mal ou insuffisamment réglementées, et la juridiction à l'interface côtière terre-mer peut ne pas être claire.

Une planification spatiale marine efficace devrait être à la fois stratégique et intégrée.

La gestion intégrée d'une vaste zone, comportant un zonage à l'intérieur d'une grande AMP, est considérée comme plus efficace qu'une série de petites zones isolées, hautement protégées, dans une aire plus vaste non gérée, car :

- écologiquement : elle intègre les échelles temporelles/spatiales auxquelles les systèmes écologiques fonctionnent et garantit que l'ensemble de l'AMP reste viable en tant qu'écosystème fonctionnel ;
- d'un point de vue pratique : elle est plus facile à gérer, elle amortit et dilue les impacts des activités dans les zones adjacentes aux zones « centrales », hautement protégées ;
- socialement : elle peut aider à résoudre et à séparer les utilisations conflictuelles, et garantir que toutes les utilisations raisonnables puissent coexister avec un minimum de conflit, et minimiser la confusion par une seule agence de gestion ayant des responsabilités, plutôt qu'une multitude d'agences différentes ;
- sur le plan économique : l'intégration dans une zone plus vaste entraînera généralement des coûts de gestion par zone spatiale inférieurs à ceux d'une série de petites AMP gérées séparément.

Défis de gestion marine

Changements climatiques

De tous les problèmes émergents auxquels sont confrontés les AMP et les environnements marins dans le monde entier, les changements climatiques restent l'un des plus difficiles. L'acidification des océans, le réchauffement de la température de l'eau de mer, la modification des modes de circulation et de la pluviométrie, ainsi que l'augmentation du niveau de la mer constituent des menaces réelles, graves et à long terme pour les écosystèmes marins et les communautés de la zone côtière.

Pollution

Une pollution marine peut se produire lorsque des effets nocifs, ou potentiellement nocifs, résultent de l'entrée dans l'océan de produits chimiques, de particules, de déchets industriels, agricoles et résidentiels, du bruit ou de la propagation d'organismes envahissants. Une mauvaise qualité de l'eau et des sédiments sont les problèmes de pollution connus les plus graves affectant les environnements côtiers et marins de nombreux pays. La pollution d'origine terrestre représente jusqu'à 80% de toute la pollution marine, et constitue une menace majeure pour la santé à long terme des systèmes marins littoraux, affectant les processus écologiques, la santé publique et les utilisations sociales et commerciales des ressources marines.

Dragage et développements portuaires

Le dragage et le déversement subséquent de déblais de dragage en mer peuvent avoir des répercussions importantes, en particulier par la modification des conditions hydrographiques d'une AMP ou des zones adjacentes à une AMP. L'ampleur des effets dépend d'un large éventail de facteurs, y compris l'emplacement de la zone draguée et de la zone d'immersion, la méthode et le taux d'extraction, et le type de machines utilisées, ainsi que de la nature de la surface du fond marin, des sédiments, des processus côtiers et de la sensibilité des habitats et des espèces.

Extraction de minéraux et de sable

Le sable et le gravier marins, ainsi que les minéraux d'intérêt présents sur ou dans les fonds marins, sont des ressources non renouvelables. Les quantités de sable et de gravier actuellement exploitées sont très importantes.

Pétrole et gaz

Les opérations pétrolières et gazières au large des côtes ont augmenté de façon spectaculaire, passant des eaux côtières peu profondes aux zones plus profondes au large des côtes. Certaines activités associées aux activités pétrolières et gazières, y compris les activités d'exploration, de forage et de production, peuvent, si elles sont adjacentes aux AMP, avoir des répercussions sur celles-ci de diverses façons.

Impacts du transport maritime

Le transport maritime peut endommager une AMP par des collisions, des échouements, l'introduction de parasites marins envahissants, des déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques, l'introduction de peintures anti-fouling, l'élimination de déchets et les dommages causés par les ancres. Même un déversement de pétrole mineur peut avoir des répercussions locales sur les espèces côtières, y compris les mangroves, les crabes et les espèces vivant dans les sédiments. La possibilité que les activités de transport maritime introduisent des espèces non autochtones dans les écosystèmes marins est toujours présente, et les eaux de ballast sont une source importante d'introduction d'organismes marins nuisibles.

Pêche non durable

La pêche, qu'elle soit commerciale ou récréative, peut affecter des espèces cibles, des espèces non ciblées et leurs habitats et, par conséquent, entraîner des effets écologiques, aussi bien dans les zones de pêche que dans le milieu marin dans son ensemble. Les effets sur les écosystèmes et les impacts cumulatifs de la pêche sont mal compris. Des études scientifiques ont montré qu'en plus d'affecter l'abondance et les caractéristiques des espèces ciblées dans les zones de pêche, la pêche peut également affecter les espèces proies et les réseaux trophiques de manière plus générale. Il est donc important d'élaborer une approche stratégique de la gestion de la pêche commerciale, récréative et autochtone afin d'assurer la durabilité écologique.

Tourisme non durable

S'il n'est pas réglementé ou limité, en particulier dans les zones à forte utilisation, le tourisme peut avoir des répercussions sur le milieu marin et les îles adjacentes. Par exemple, l'ancrage répété de bateaux de tourisme dans une même localité risque d'endommager les habitats de coraux et d'herbiers marins. Une série de dispositions obligatoires et volontaires peuvent être utilisées pour minimiser l'impact des opérations touristiques.

Mariculture

À moins d'une gestion appropriée, la mariculture peut modifier, dégrader ou détruire les habitats marins, perturber les systèmes trophiques, épuiser les stocks naturels de semences, transmettre des maladies et réduire la variabilité génétique. L'expansion de la mariculture dans les zones côtières peut non seulement conduire à une altération physique importante des environnements côtiers, mais peut également réduire la protection côtière et autres fonctions de l'écosystème. D'autres impacts incluent la pollution par les nutriments, les antibiotiques et les agents anti-fouling.

Efficacité de la gestion

L'évaluation de l'efficacité de la gestion d'une AMP est un défi auquel sont confrontés les gestionnaires de la plupart des AMP dans le monde.

On attend, de plus en plus, de la gestion qu'elle puisse démontrer qu'elle atteint ses buts et objectifs, mais aussi qu'elle soit rentable, efficiente et proactive. Par conséquent, l'efficacité de la gestion doit être évaluée et démontrée d'une manière systématique, qui permettra des comparaisons utiles au fil du temps. Le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN suggère qu'une évaluation complète de l'efficacité de la gestion devrait évaluer six éléments de gestion :

1. une compréhension du « contexte » de l'AMP, y compris ses valeurs, les menaces auxquelles elle est confrontée et les opportunités disponibles, ses parties prenantes, ainsi que les contextes politique et de gestion ;
2. une « planification » établissant la vision, les buts, les objectifs et les stratégies visant à conserver les valeurs et réduire les menaces ;
3. les « apports » (ressources) de personnel, financiers et d'équipement nécessaires pour atteindre les objectifs ;
4. la mise en œuvre des actions de gestion selon les « processus » accordés ;
5. l'obtention de « produits » (biens et/ou services, généralement décrits dans les plans de gestion et de travail) ;
6. de nombreux produits et mesures entraînant des impacts, ou des « résultats » permettant d'atteindre les buts et objectifs définis.

Une évaluation complète de la gestion des AMP doit évaluer ces six éléments. Une telle évaluation peut avoir de nombreux avantages notamment :

- améliorer la prise de décisions et la gestion continue

dans un environnement en constante évolution ;

- évaluer les politiques et les programmes des AMP ;
- fournir un retour sur la gestion aux décideurs et aux groupes d'intérêt ;
- aider à rendre compte des dépenses de gestion existantes ;
- justifier le besoin de ressources supplémentaires.

Suivi

Le suivi est un outil de gestion fondamental pour fournir des informations pour les analyses et documenter les impacts environnementaux, tant naturels qu'anthropiques, ainsi que pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion marine. Le suivi des performances de la gestion est une tâche importante pour savoir si une AMP est efficiente et efficace, lorsque les changements dans le milieu marin au fil du temps sont comparés à des conditions de référence.

Le suivi des milieux marins a évolué à mesure que les exigences de gestion ont changé. La plupart des programmes de suivi se sont concentré sur les aspects biologiques, biophysiques ou sociaux, et ont généralement été entrepris comme des tâches de suivi ou de recherche « autonomes ». Certains de ces programmes évaluent l'efficacité de mesures de gestion particulières, mais peu fournissent une évaluation intégrée de l'efficacité globale de la gestion d'une zone marine, ou réalisent un suivi spécifique par rapport aux objectifs pour lesquels cette zone a été initialement déclarée. Un certain nombre de leçons tirées de la mise en œuvre de programmes de suivi marin incluent de commencer par un programme de suivi modeste, de comprendre que la combinaison de diverses méthodes de suivi peut fournir une évaluation plus fiable qu'une seule méthode, et d'explorer les possibilités d'encourager la participation ou la contribution locale des parties prenantes au processus de suivi dans son ensemble. N'attendez pas toutes les réponses ou les données scientifiques parfaites pour prendre les mesures de gestion adaptative appropriées découlant de l'information de suivi. • Consultez le document complet en cliquant ici.

Vie dans les coraux et les récifs, parc marin de la Grande Barrière de corail, Australie
Source : © Autorité du parc marin de la Grande Barrière de corail

Jobs & co.

PANORAMA
SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

Restauration des mangroves par les communautés locales

Dans le cadre d'un projet mené en 2017 par le Service Territorial de l'Environnement (STE) de Wallis et Futuna, avec le soutien financier du programme européen BEST 2.0, 2.5 hectares de mangroves ont été replantés. Le projet a impliqué les scolaires, les associations et les villages. Il a consisté à la construction de 6 pépinières dans différents villages de l'île par des associations, qui ont pu être accompagnées techniquement et financièrement.

Les associations locales ont été essentielles à la réalisation des principales activités. La Direction de l'Education Catholique (DEC) a également été l'une des principales parties prenantes concernant le volet sensibilisation. En effet, une étroite collaboration s'est nouée entre le STE et la DEC se traduisant par la réalisation d'un grand nombre de sorties scolaires et la réalisation de plantations par les élèves des écoles primaires. La chefferie est également une entité importante du projet, son aval étant indispensable pour réaliser ces actions.

Scolaires lors d'une plantation de palétuviers
© Angelina TOFILI

Article complet ici.
Plus d'info sur Panorama, ici.

OFFRES D'EMPLOI

Projet forêts régionales et changements climatiques @ WCS

Où ? Kigali, Rwanda

Date limite de candidatures : 15 avril 2021

>> Cliquez ici pour accéder à l'offre <<

Développement communautaire @ Réserve d'Okapis

Où ? Epulu, RDC

Date limite de candidatures : aucune limite

>> Cliquez ici pour accéder à l'offre <<

Conseiller technique, application des lois et conservation @ Parc national Nouabalé--Ndoki

Où ? Bomassa, Parc national Nouabalé--Ndoki, Republique du Congo

Date limite de candidatures : 30 avril 2021

>> Cliquez ici pour accéder à l'offre <<

CONTACTS - PAPACO

geoffroy.mauvais@iucn.org // Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO
beatrice.chataigner@iucn.org // Chargée de programme PAPACO - Liste Verte
marion.langrand@papaco.org // Chargée de programme PAPACO - MOOC
youssouph.diedhiou@iucn.org // Chargé de programme PAPACO - Liste Verte et Patrimoine Mondial
madeleine.coetzer@iucn.org // Chargée de programme PAPACO - Communication

LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS CETTE LETTRE NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'UICN